



2021-2022

La réforme du baccalauréat 2021 a modifié sensiblement les emplois du temps de première.

Pour cette raison, nous autorisons nos élèves à rentrer à Sainte-Marie à 10h05 ou à sortir à partir de 15h certains jours de la semaine, en fonction de leur propre emploi du temps.

Votre fille a la possibilité de venir travailler en étude à partir de 8h10 si elle le souhaite mais l'appel ne sera effectué qu'au début des cours de 10h20.

Merci de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous autorisant votre fille -ou non- à bénéficier de ces allègements d'horaires.

AUTORISATION ANNUELLE

A remettre pour le lundi 6 septembre 2021

Monsieur et (ou) Madame :

autorise(nt) leur fille

classe de

- à rentrer à 10h05 oui non

- à quitter l'établissement à 15h oui non

en fonction de son emploi du temps et sur proposition de la responsable de division.

Date :

Signature des parents :